

CONVENTION DE PARTENARIAT PASS COP

2023 - 2026

Entre :

- L'Association Rencontres Animations Plesséennes (ARAP), représentée par sa Présidente de Conseil d'Administration, Dominique BONNET,
- La Ville d'Ormesson-sur-Marne, représentée par son Maire, Marie-Christine SEGUI,
- La Ville de Chennevières-sur-Marne, représentée par son Maire, Jean-Pierre BARNAUD,
- La Ville de La Queue en Brie, représentée par son Maire, Jean-Paul FAURE-SOULET,
- La Ville de Noisieu, représentée son Maire, Yvan FEMEL,

Préambule

Le partenariat COP, né du rapprochement des villes de Chennevières-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne, et Le Plessis Trévisé à l'occasion de la saison 2016/2017, permet de créer une passerelle culturelle entre les différentes structures des communes voisines, de proposer une offre culturelle importante sur un territoire cohérent et de mettre en place un PASS commun accordant une réduction sur le tarif plein de spectacles éligibles. En 2018, les villes de La Queue-en-Brie et Noisieu ont rejoint ce partenariat.

Modalités pratiques :

Les collectivités et établissements culturels :

- travaillent en concertation et coordination, développent des projets culturels et portent de actions sur le territoire,
- promeuvent les spectacles du territoire COP dans leurs établissements respectifs,
- commercialisent le PASS COP, carte individuelle et nominative d'une valeur de 10€, accordant une réduction de 5€ sur le tarif plein des spectacles éligibles,
- déterminent le formalisme du PASS COP et supportent les frais de reproduction des PASS qu'elles commercialisent.

Durée de la convention :

Il est proposé de renouveler ladite convention pour une durée de trois ans, couvrant les saisons culturelles 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

Au Plessis Trévisé
Le

A Ormesson-sur-Marne,
Le

A Chennevières-sur-Marne
Le

Dominique BONNET
Présidente ARAP

Marie-Christine SEGUI
Maire

Jean-Pierre BARNAUD
Maire

A La Queue en Brie
Le

A Noisieu
Le

Jean-Paul FAURE-SOULET
Maire

Yvan FEMEL
Maire